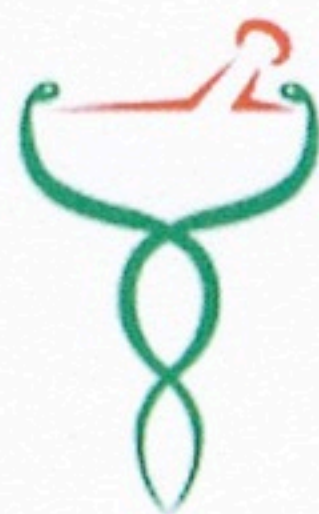


الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة الصناعة الصيدلانية
MINISTERE DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

AGENCE NATIONALE DES PRODUITS
PHARMACEUTIQUE
A.N.P.P



N° 17 /MIP/ANPP/DG/NOTE/2026

Alger, le 04 FEV 2026

NOTE D'INFORMATION

Dans le cadre de l'élaboration de ligne directrice relative aux bonnes pratiques de revue, une version draft ainsi que le formulaire de recueil des commentaires sont disponibles sur le site web de l'ANPP jusqu'au 18/02/2026. Nous invitons l'ensemble des parties intéressées à le consulter via le lien suivant :

<https://anpp.dz/lignes-directrices-direction-vtvi/>

Le formulaire cité plus haut, une fois renseigné, devra être transmis à l'adresse e-mail ci-dessous :

direction_veille_technique@anpp.dz

Votre avis est essentiel, et participe à l'amélioration continue de notre cadre réglementaire au service de la santé publique